

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf  
Présents : 60 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 8 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 9 Saint-Flour, après convocation légale en date du 28 juin  
Votants : 69 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Éric BOULDOIRES, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Ghislaine DELRIEU, M. Éric GOMESSE, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

**Pouvoirs :**

M. Philippe DE LAROCHE donne pouvoir à M. Gille BIGOT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU  
M. René PELISSIER donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 JUL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET :                    FIXATION DE TARIFS 2022 - ENSEIGNEMENT MUSICAL / DANSE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

**Vu** la délibération n°2015-06 du 30 juin 2015 fixant les droits d'entrée au conservatoire intercommunal ;

**Considérant** une nouvelle offre musicale qui pourrait être proposée pour la rentrée 2022-2023 avec la création d'un cours d'initiation musicale à partir de 6 ans ;

**Considérant** que cette nouvelle offre ne génère pas de coût supplémentaire et pourrait accroître l'attractivité du conservatoire ;

**Considérant** qu'il conviendrait également d'harmoniser la tarification « éveil », en alignant les tarifs « éveil » et « initiation musicale » au tarif en vigueur de « l'éveil danse » ;

**Considérant** par ailleurs la nécessité de simplification de la grille tarifaire en vigueur pour la rendre plus lisible auprès des usagers ;

**Vu** la nouvelle grille tarifaire ci annexée ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et du bureau exécutif réunis conjointement le 20 juin 2022 ;

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**✚ APPROUVE la nouvelle offre tarifaire du conservatoire intercommunal, applicable à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.**

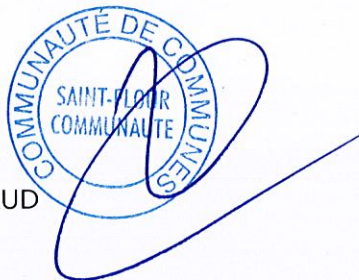
POUR : 67 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Richard BONAL, M. Jean-Marie MEZANGE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



## Tarifs enfants 2022-2023 (a)

MUSIQUE	Quotient familial	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Tarif extérieur	
<b>Eveil musical /Initiation</b> (b)	Cours collectif (45 min)	118 €	124 €	140 €	163 €	170 €	180 €	189 €	228 €	
<b>Formation Musicale</b>	Cycle 1	45 €	56 €	79 €	97 €	117 €	153 €	184 €	300 €	
	Cycle 2	50 €	62 €	86 €	107 €	123 €	168 €	202 €	350 €	
	Cycle 3	59 €	73 €	102 €	125 €	148 €	199 €	239 €	400 €	
<b>Pratique instrumentale</b>	Cycle 1	100 €	122 €	167 €	204 €	240 €	316 €	377 €	510 €	
	Cycle 2	123 €	151 €	206 €	250 €	291 €	393 €	469 €	610 €	
	Cycle 3	145 €	178 €	246 €	297 €	347 €	469 €	561 €	710 €	
<b>Musiques d'ensemble et cours collectifs</b> (c)	Musiques Actuelles (1h00)	110 €								180 €
	Musiques Traditionnelles	260 €								360 €
	Chœurs et Orchestres	50 €								70 €

<b>THEATRE</b>	Pratique théâtrale (2h00)	110 €	180 €
----------------	---------------------------	-------	-------

<b>DANSE</b>	Quotient familial	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Tarif extérieur
<b>Eveil danse</b> (d)	Cours collectif (45 min)	118 €	124 €	140 €	163 €	170 €	180 €	189 €	228 €
<b>Initiation</b> (e)	Danse contemporaine ou hip-hop (1h00)	131 €	160 €	181 €	198 €	210 €	220 €	229 €	278 €
<b>Pratique chorégraphique</b>	Cycle 1 Danse contemporaine ou hip-hop (1h00)	253 €	279 €	293 €	208 €	326 €	354 €	394 €	448 €
	Cycle 2 Danse contemporaine ou hip-hop (1h15)	268 €	290 €	304 €	339 €	350 €	380 €	401 €	478 €

## Tarifs adultes 2022-2023

MUSIQUE	Quotient familial	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Tarif extérieur	
<b>Formation musicale</b>	Cours de 1h00	73 €	89 €	120 €	146 €	174 €	225 €	267 €	360 €	
<b>Pratique instrumentale</b>	Cours de 30 min	136 €	167 €	230 €	282 €	332 €	439 €	525 €	660 €	
<b>Musiques d'ensemble et cours collectifs</b> (c)	Musiques Actuelles (1h00)	110 €								180 €
	Musiques Traditionnelles	260 €								360 €
	Chœurs et Orchestres	50 €								70 €

<b>THEATRE</b>	Pratique théâtrale (2h00)	130 €	180 €
----------------	---------------------------	-------	-------

### Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

- 1/ La fiche de description dûment complétée.
- 2/ La copie d'un justificatif d'imposition ou de non-imposition sur le revenu 2021 (revenus de 2020), indiquant clairement le revenu fiscal de référence et le nombre de parts.
- En cas de concubinage, PACS, vie maritale, la copie d'un justificatif d'imposition sur le revenu des deux conjoints. Cette demande peut être effectuée auprès du centre des finances publiques.
- 3/ Un justificatif de domicile en cas de non transmission du justificatif d'imposition.
- 4/ La photocopie du livret de famille (toutes les pages).
- 5/ Un RIB + autorisation de prélèvement dûment complétée et signée.
- 6/ Un certificat médical pour les élèves inscrits en danse.

### Conditions d'application du quotient familial

Les familles résidant sur le territoire de Saint-Flour Communauté, et celles justifiant du paiement d'impôts locaux sur la collectivité pour l'année N-1, participent au coût de l'enseignement musical et chorégraphique, selon une tarification individualisée établie en fonction des ressources de la famille : le quotient familial. Celui-ci est déterminé par le rapport entre le revenu fiscal de référence et le nombre de parts du foyer. Les personnes ne fournissant pas ou omettant de fournir un justificatif d'imposition ou de non-imposition se verront appliquer le tarif de la tranche maximale (classe 6).

- Classe 0 : quotient familial de 0 € à 6 000 €
- Classe 1 : quotient familial de 6 001 € à 8 000 €
- Classe 2 : quotient familial de 8 001 € à 11 000 €
- Classe 3 : quotient familial de 11 001 € à 15 000 €
- Classe 4 : quotient familial de 15 001 € à 19 000 €
- Classe 5 : quotient familial de 19 001 € à 26 000 €
- Classe 6 : quotient familial supérieur ou égal à 26 001 €

### Conditions particulières

- 1/ Une réduction de 15% sera appliquée à partir de 2 activités ou plus pratiquées, le pourcentage de réduction s'appliquant sur l'activité la plus chère.
  - 2/ Le Conservatoire de Saint-Flour Communauté accepte les contremarques suivantes :
    - PASS' ACTIV'JEUNES (pour les 6-18 ans résidents, chèque à demander auprès de Saint-Flour Communauté).
    - PASS CANTAL (pour les 3-17 ans résidents, chèque à demander auprès du Conseil départemental).
  - 3/ Pour un enfant souhaitant pratiquer un instrument, cela implique obligatoirement le suivi de cours de Formation Musicale et une pratique collective instrumentale ou chorale.
  - 4/ En cas de force majeure où le Conservatoire ne serait pas en mesure d'accueillir ses élèves en présentiel, un suivi pédagogique s'effectuera à distance avec le(s) professeur(s). Cette période de cours à distance ne pourra pas faire l'objet de demande de remboursement.
  - 5/ Tout élève inscrit au Conservatoire l'est pour une année scolaire et est tenu de payer l'ensemble des frais annuels d'enseignement.
- En cas de maladie prolongée validée par un certificat médical, ou de déménagement hors territoire de la communauté de communes des représentants légaux pour raisons professionnelles ou familiales, une remise totale ou partielle des frais annuels d'enseignement peut être consentie à la demande des intéressés par courrier avec accusé de réception et sur présentation des justificatifs. Aucune autre cause de remboursement ne sera retenue. **Toute année commencée est due.**
- 6/ Entrée gratuite au concert de la saison culturelle pour les élèves mineurs du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.
  - 7/ Entrée gratuite au concert de Musik'Art pour les élèves mineurs du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.
  - 8/ Entrée à -50% pour les élèves majeurs et les parents d'élèves mineurs du Conservatoire de Saint-Flour Communauté.
  - 9/ Cotisation de 10 € annuel pour les amis de la Lyre sanflouraines qui viennent de manière ponctuelle.
- (a) Applicable à tout élève ayant moins de 18 ans ou ayant entre 18 et 25 sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité. Pour les élèves ne remplissant pas ces conditions, il sera appliqué la grille tarifaire "adultes".
- (b) Enfants nés en 2016-2017.
- (c) Les activités "Musiques Actuelles" et "Chœurs et orchestres" sont gratuites pour les élèves inscrits au Conservatoire de Saint-Flour Communauté en cursus musical.
- (d) Enfants nés en 2017-2018
- (e) Enfants nés en 2015-2016